

REGISTRE DES DELIBERATIONS

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU GARD

Nombre de membres	
Afférents Au Conseil Municipal	En Exercice
19	19
Présents	Qui ont Pris part Au vote
14	18

Date de la convocation
27/01/2022

OBJET
DE
LA DELIBERATION

TARIFS

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

SEANCE DU 3 FEVRIER 2022

DELIBERATION N° 08

DU

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES

L'an deux mille vingt-deux et le trois février, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement au Foyer (crise sanitaire), sous la présidence de Monsieur MAZAUDIER Jean-Claude, Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice, sauf :

- X. CAUQUIL (procuration à C. REWUCKI)
- B. ETTORI (procuration à J.-C. MAZAUDIER)
- F. MOUSSET (procuration à M. FILIPIAK)
- K. PERROTIN (procuration à L. RAVAT)
- C. VILLANUEVA, excusée

Anne-Laure HUNOT a été nommée secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs pour le prêt de livres à la Bibliothèque municipale étaient fixés comme suit, pour l'année 2021 :

- Abonnement annuel : 8 € par famille
- Occasionnels : 1 € par livre.

Il propose de ne pas modifier ces tarifs et, afin de ne pas avoir à les fixer chaque année, il propose de les voter sans préciser de date (tarifs valables jusqu'à ce qu'une nouvelle délibération vienne les modifier).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Fixe les tarifs pour le prêt de livres à la bibliothèque municipale comme suit :

- Abonnement annuel : 8 € par famille ;
- Occasionnels : 1 € par livre.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Claude MAZAUDIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002413-20220103-DE08-030222-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2022

Affichage : 09/02/2022

Le Maire, Jean-Claude MAZAUDIER

